

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2017-09(FIN)

Date de convocation : 12 décembre 2017
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 13
Absents : 9
Votants : 14 (13 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le :
Communication certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente communication :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 21 décembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE (ayant donné pouvoir à monsieur LARTIGUE), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Patrick BOUVET, Claude FIAERT, André LAURENS (représenté par madame VALLEE), Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge CAREL.

Monsieur Khaled BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Le Président POURCIN expose :

Par délibération CASDIS n° 2017-72- du 30 novembre 2017, le Président du Conseil d'administration est autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche après l'opération réalisée.

- Ligne de trésorerie

Le S.D.I.S. a signé, le 6 février 2017, un contrat de ligne de trésorerie pour un montant d'un million cinq cent mille euros avec la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse

Caractéristiques du contrat :

- Plafond : 1.500.000 euros
- Durée : un an
- Taux d'intérêt annuel variable : EONIA + marge de 1,10 %
- Calcul des intérêts : base 365 jours

- Commission d'engagement : nulle
- Commission de non utilisation : nulle
- Frais de dossier : 2 250 €
- Montant minimum de demande de mise à disposition : aucun
- Remboursement des intérêts : mensuel (montant en fonction des utilisations)
- Typologie Gissler : 1A

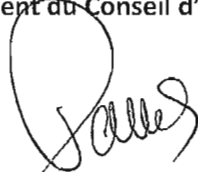
Les mouvements suivants sont constatés :

Date	Tirage	Remboursement
Solde de la ligne	300 000 €	
26 septembre 2017	250 000 €	
9 novembre 2017	300 000 €	
29 novembre 2017		400 000 €
8 décembre 2017		450 000 €
Solde de la ligne	0 €	0 €

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

